

prééminence aux saints patrons de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande et du pays de Galles. On semble avoir oublié le Canada.

De plus, des prières spéciales ont été composées pour le Gouverneur-Général, pour les Lieutenants-Gouverneurs, les divers Parlements, l'Empire. Enfin, dans la prière pour la Famille Royale, on aurait voulu substituer au mot "*wealth*" qui originairement signifiait "*bien-être*", et qui, maintenant, veut dire plutôt "*richesses*", un autre mot plus en rapport avec le sens de la prière ; mais, la langue anglaise n'en offrant pas de meilleur, la suggestion en est restée là, et l'intention devra faire le reste.

Si donc l'on met de côté, pour le moment du moins, — quitte à y revenir tout à l'heure, une autre correction importante qui justifiera la réserve faite plus haut à propos de la révision liturgique et non doctrinale — voilà, résumée en quelques mots, l'œuvre accomplie depuis trois ans par le comité.

Si les modifications en elles-mêmes semblent être de peu d'importance, elles ont toutefois leur valeur, et une valeur appréciable.

La Liturgie ne joue-t elle pas un grand rôle dans la pratique de la Religion ? Il est vrai que la dévotion doit être avant tout intérieure et venir du cœur ; mais nous savons bien aussi que la vraie piété ne peut demeurer longtemps comprimée dans le cœur sans se manifester au dehors par des pratiques de religion. D'ailleurs, il est naturel à l'homme d'exprimer ses sentiments par des signes extérieurs. Et puis, notre esprit si actif, si volage, si porté aux distractions, notre imagination si capricieuse demandent que certains objets extérieurs viennent fixer nos pensées.

Cette appréciation directe de la Liturgie et de son rôle dans la religion est donc toute à l'honneur de l'Eglise Anglicane, et selon les paroles du même orateur, "est de nature à favoriser davantage, auprès des fidèles du Dominion, le culte public dû à Dieu."

Mais, hâtons-nous de le dire, là où nous comprenons moins le Rév. Paterson-Smith et où nous apprécions beaucoup moins encore le travail du comité, c'est lorsque nous entendons affirmer que dans toute cette révision aucune atteinte n'a été portée à la doctrine, et que l'instant d'après, comme s'il s'agissait d'une chose sans importance,